

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2019

PROCES-VERBAL

Date de convocation : Jeudi 28 novembre 2019.

L'an deux mille dix-neuf, le neuf décembre à vingt heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de l'Orangerie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

Il est procédé à l'appel des conseillers municipaux à 20h05.

Secrétaire de séance : Océane ROULOT est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 29

Votants : 34

Présents : Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Danielle MULIN, Jean-Claude PARDAL, Virginie PFANNER, Olivier DIAS, Hélène ACCETTOLA, Alexandre GHIBAUDO, Marie-Laure DESFORGES, Michel CARRON, Alain BATILLOT, Hélène BULLIOD, Laurent CAMPO, Laurent CUISENIER, Thierry FABRY, Michelle MENEGHIN, Joseph BENEDETTO, Mireille BOROT, Annick NERON, Julien CHABOUD, Océane ROULOT, Nathalie JACQUEMOND, Armand BONNAMY, André BORNE, Cécile MORGAN, Meryem YILMAZ, Frédérique PENAVALAIRE, Damien PERRARD, Nathalie GERMAIN.

Excusés ayant donné pouvoir :

- Sophie GUTTIN-LOMBARD, pouvoir à Michel CARRON ;
- Aurélien LEPRETRE, pouvoir à Alain BATILLOT ;
- Emmanuelle SPADONE, pouvoir à Marie-Laure DESFORGES
- Aude STEINMETZ, pouvoir à Danielle MULIN ;
- Robert AUBIN, pouvoir à André BORNE ;
- Jean-Rodolphe GENIN, retardé, pouvoir à Laurent CAMPO

Absent : Julien CHABOUD

ASSEMBLEE DELIBERANTE

- Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 octobre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des voix le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 octobre 2019.

1 - Information au conseil municipal des décisions prises par le maire conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

| | | | |
|------------|--|--|-----------|
| 20.03.2019 | Maison des Habitants SAS FESTJEUX et Cie | Contrat de cession du spectacle « Les passeurs de patrimoine » passé avec la SAS Festijeux et Cie pour la fête du jeu du 4 mai 2019. Montant de la prestation : 4 heures | 742 € TTC |
| 26.03.2019 | Maison des Habitants DECLIC LUDIK | Contrat de prestation passé avec Déclic Ludik pour le jeudi 25 avril 2019 à la MDH de Chamfleuri de 14h à 16h. Montant de la prestation : | 180 € TTC |
| 02.04.2019 | Maison des Habitants Marie PERRIER | Contrat de prestation avec Marie PERRIER pour une animation de la permanence d'Aidé et de soutien à la parentalité à la MDH de Chamfleuri le 2 avril 2019 de 9h à 12h. Montant de la prestation : | 150 € TTC |

| | | | |
|------------|--|--|-------------|
| 08.04.2019 | Maison des Habitants LA FERME BRISKA | Contrat de prestation passé avec La Ferme Briska pour une animation « Ferme pédagogique » à la MDH de Champaret le 4 mai 2019 de 12h à 17h. Montant de la prestation : | 450 € TTC |
| 08.04.2019 | Maison des Habitants ATTRACTIONS 2000 | Contrat de prestation passé avec ATTRACTIONS 2000 pour une animation « Train sur rails » pour la fête de quartier devant la MDH de Champaret le 4 mai 2019 de 13h à 19h. Montant de la prestation : | 1080 € TTC |
| 09.04.2019 | Maison des Habitants PLANET'PROD | Contrat de prestation passé avec PLANET'PROD pour la location de LEGO GEANTS avec ring et une structure gonflable pour la fête de quartier devant MDH de Champaret le 4 mai 2019 de 13h à 17h. Montant de la prestation : | 1080 € TTC |
| 09.04.2019 | Maison des Habitants MAZILLE Vincent | Contrat de prestation avec MANILLE Vincent pour une animation musicale lors de la fête de quartier devant la MDH de Champaret le 4 mai 2019 de 15h à 17h. Montant de la prestation : | 250 € TTC |
| 09.04.2019 | Maison des Habitants Association PUSTULE | Contrat de prestation avec l'association PUSTULE pour la déambulation d'une Fanfare lors de la fête de quartier devant MDH de Champaret le 4 mai 2019 de 11h30 à 15h. Montant de la prestation : | 900 € TTC |
| 09.04.2019 | Maison des Habitants / ALL ANIMATION | Contrat de prestation avec ALL ANIMATION pour la présence de 2 mascottes lors de la fête de quartier de Champaret le 4 mai 2019 de 11h à 16h. Montant de la prestation : | 520 € TTC |
| 16.04.2019 | Maison des Habitants Laëtitia VIDAL | Contrat de prestation passé avec Laëtitia VIDAL pour une réflexion sur la rédaction du Livret d'Accueil pour le LAEP les 6 mai et 3 juin 2019 de 17h à 18h30. Montant de la prestation : | 63.90 € TTC |
| 19.04.2019 | Maison des Habitants PEAUsitive C. FERREIRA | Contrat de prestation passé avec PEAUsitive pour l'animation de 3 ateliers « Gérer son stress », « Estime de soi », « Voyages olfactifs à travers nos mains » les vendredis 10 mai, 7 et 8 juin 2019 de 14h à 15h30 à la MDH de Champaret. Montant de la prestation : | 450 € TTC |
| 30.04.2019 | Maison des Habitants FFSS | Convention pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de Secours avec l'association Sauveteurs secouristes des Portes de l'Isère lors de la fête de quartier de Champaret le 4 mai 2019 de 10h à 17h. Montant de la prestation : | 620 € TTC |
| 16.05.2019 | Maison des Habitants Marlène GENIN | Contrat de prestation avec Marlène GENIN pour un séminaire de travail à la MDH de Champaret le 23 mai 2019 de 12h à 14h. Montant de la prestation : | 60 € TTC |
| 12.06.2019 | Maison des Habitants USEP UFOLEP BREZINS MULTISPORTS | Contrat de prestation avec USEP UFOLEP BREZINS MULTISPORTS pour une animation « Découverte de Bubble Foot » à la MDH de Chamfleuri le 19 juin 2019 (durée 2h30). Montant de la prestation : | 150 € TTC |
| 19.06.2019 | Maison des Habitants Marie PERRIER | Contrat de prestation avec Marie PERRIER pour une animation de la permanence d'aide et de soutien à la parentalité à la MDH de Chamfleuri le 5 juillet 2019 de 9h à 12h. Montant de la prestation : | 150 € TTC |
| 22.07.2019 | Maison des Habitants Marie PERRIER | Contrat de prestation avec Marie PERRIER pour une animation de la permanence d'aide et de soutien à la parentalité à la MDH de Chamfleuri les 20 septembre, 18 octobre, 15 novembre et 13 décembre 2019 de 9h à 12h. Montant de la prestation : | 825 € TTC |

| | | | |
|------------|---|--|---|
| 22.07.2019 | Maison des Habitants Marlène GENIN | Contrat de prestation passé avec Marlène GENIN pour des cours de peinture à la MDH de Chamfleuri les jeudis après-midi hors vacances scolaires soir 14 séances du 5 septembre au 19 décembre 2019. Montant de la prestation : | 1260 € TTC |
| 22.07.2019 | Maison des Habitants Marlène GENIN | Contrat de prestation passé avec Marlène GENIN pour une animation Home déco à la MDH de Champaret les vendredis matin 1 fois par mois soit 4 séances du 27 septembre au 20 décembre 2019. Montant de la prestation : | 360 € TTC |
| 23.07.2019 | Maison des Habitants 3 bis La Main à la Terre | Contrat de prestation avec 3 bis-La Main à la Terre pour une animation autour de l'argile le 6 août 2019 de 16h30 à 18h30 à Parent'aise. Montant de la prestation : | 269.88 € TTC |
| 24.07.2019 | Maison des Habitants Lauriane JOLY | Contrat de prestation avec Lauriane JOLY pour une animation des Papothèques dans les écoles Jean Rostand, Louise Michel et Linné les mardis 19 novembre, 3 et 17 décembre 2019 de 9h à 10h30 ainsi que la participation à la réunion bilan Montant de la prestation : | 500 € TTC |
| 25.07.2019 | Maison des Habitants Ecole de Santé social Sud Est | Contrat de prestation avec l'ESSSE pour une analyse de la pratique professionnelle pour l'équipe du LAEP à Parent'aise les lundis une fois par mois, de septembre à décembre 2019 de 15h à 17h. Montant de la prestation : | 148 € TTC |
| 22.08.2019 | Culturel Lycée De Vinci Catherine ROBERT | Convention pour un atelier de pratique artistique avec le Lycée De Vinci à Villefontaine et Catherine Robert en octobre 2019 sur 4 jours avec des séances de 2h. Montant de la prestation : | 780 € TTC |
| 22.08.2019 | Culturel Médipôle BJ Catherine ROBERT | Contrat de prestation avec le Médipôle et Catherine Robert pour des ateliers de pratique artistique à : EHPAD Delphine Neyret les 18, 19 et 25 novembre 2019 EHPAD Jean Moulin les 20, 21 et 27 janvier 2020. Montant de la prestation : fourniture du petit matériel | 80 € TTC |
| 24.09.2019 | Culturel Locus Solus | Contrat de coproduction du spectacle « Voyez-là le tyran » de Locus Solus des 7 et 8 novembre 2019. Montant de la participation : | 10 461.68 € TTC |
| 22.08.2019 | Culturel ESAD Fabrice NESTA | Contrat avec Fabrice Nesta et l'ESAD pour l'organisation d'une formation arts visuels à destination des enseignants au Musée. Montant de la prestation : (dont 450 € achat matériel par le Musée) | 1943.20 € TTC |
| 7.10.2019 | Culturel Le Tas de Sable | Contrat de cession du spectacle « M c'est comme aimer » avec la société Le Tas de Sable pour 4 représentations les mardi 22 et mercredi 23 octobre 2019 à 14h30 et 18h à la salle polyvalente. Cachet : Transports : Défraiements : Hébergement : du dimanche 20 au jeudi 24 octobre matin pour 2 personnes. | 3587 € TTC 2141.65 € TTC 357.01 € TTC |
| 7.10.2019 | Commande publique GLENAT RENOVATION | MAPA pour la réfection du dallage intérieur en pierre naturelle de l'Eglise Notre Dame de Bourgoin-Jallieu. Montant : | 147 366.66 € HT |
| 14.10.2019 | Commande publique MAJ-ELIS RHONE ALPES | MAPA pour la location et l'entretien de vêtements de travail des agents de restauration et des services techniques de la ville de Bourgoin-Jallieu et CCAS | Pour la ville : Mini : 5000 € HT Maxi : 20 000 € HT Pour le CCAS : Maxi : 2000 € HT |

| | | | |
|------------|--|---|---|
| 22.08.2019 | Culturel Lycée Delorme Marie Marquet | Convention avec le lycée Delorme et Marie Parquet pour la pratique d'un atelier artistique dans le cadre du PLEA les 23 et 24 janvier 2020. Montant de la participation pour la ville : | 420 € |
| 11.10.2019 | Culturel Cie TBK | Contrat de cession du spectacle « D'Autres » par la Cie TBK qui aura lieu le 17 octobre 2019 à 20h30 à la salle polyvalente. Cachet : Transports : Défraiements : Hébergement : du 16 au 18/10 pour 3 personnes appartement du TJV. Restauration : en direct TJV 17/10 au soir pour 3 personnes | 3000 € TTC 240 € TTC 129.20 € TTC |
| 16.10.2019 | Commande publique HTP CENTRE EST | Accord-cadre de « Prestations de nettoyage spécialisé des sites et espaces publics de la ville de Bourgoin-Jallieu – Lot 2 : prestations de nettoyage spécialisées des tags et graffitis. Montant : | 13 364.00 € HT |
| 19.09.2019 | Enfance Jeunesse ECTT | Convention de partenariat avec l'école de conduite ECTT pour la bourse au permis de conduire. | |
| 18.10.2019 | Culturel Locus Solus | Contrat de cession avec la Cie Locus Solus pour le spectacle « Voyez-là le tyran » du 7 et 8/11/19 à la salle polyvalente. Cachet : Transports : Défraiements : Hébergement : appartement du TJV du 28 octobre au 9 novembre 2019 pour 7 personnes Restauration : en direct TJV pour 7 personnes le jeudi 7 novembre 2019 au soir. | 10 455.05 € TTC 856.24 € TTC 317.34 € TTC |
| 22.10.2019 | Culturel Blue Line | Contrat de cession avec Blue Line pour le spectacle « Le siffleur » du 19 décembre 2019 à la salle polyvalente. Cachet : Hébergement : hôtel en direct TJV le jeudi 19 décembre 2019 au soir pour 8 personnes Restauration : en direct TJV le 19/12 soir pour 8 personnes. | 6963 € TTC |
| 7.11.2019 | Culturel | Demande de subvention à la Région et au Département pour le financement de l'action culturelle du Musée et du TJV | Sans objet |
| 7.11.2019 | Foncier | Droit de préemption d'une maison de ville située 38 rue de Stalingrad cadastrée AT 306 appartenant à BONIN Christophe et KAMINSKI Eloïse | 125 000 € |
| 7.11.2019 | Événementiel | Modification de la régie d'avances et de recettes pour le salon des saveurs du Dauphiné des 23 et 24/11/2019 | Sans Objet |
| 22.08.2019 | Culturel / CRF Catherine De Robert | Contrat de prestation passé avec le Centre de rééducation fonctionnel St Vincent de Paul (CRF), Catherine De Robert et la commune pour la réalisation d'ateliers de pratique artistique dans le cadre de l'exposition temporaire du Musée les 5, 6 et 13/02/2020 Participation ville : achat petit matériel : | 70 € TTC |
| 09.10.2019 | Culturel CRF Sylvia TABET | Contrat de prestation passé avec le Centre de rééducation fonctionnel St Vincent de Paul (CRF), Sylvia Tabet et la commune pour la réalisation d'ateliers de pratique artistique dans le cadre de l'exposition temporaire du Musée les 12 et 19 et 26/11/19 ; 3, 10 et 17 décembre 2020 ; un mardi de janvier 2020 pour la restitution. Participation ville : achat petit matériel : | 70 € TTC |
| 21.10.2019 | Culturel Ballet Cosmique | Contrat de cession avec Ballet Cosmique pour le spectacle « La crèche » du jeudi 28 novembre 2019 à la salle polyvalente. Cachet : Transports : Défraiements : Hébergement : appartement TJV du 26 au 29/11/2019 pour 5 personnes Restauration : en direct TJV le 28/11 soir pour 11 personnes. | 6963 € TTC 493.53 € TTC 555.35 € TTC |

| | | | |
|------------|---|---|--|
| 04.11.2019 | Culturel Le Chat du Désert | Contrat de cession avec Le Chat du Désert pour le spectacle « Tout va s'arranger » du 12/12/19 à la salle polyvalente. Cachet : Transports : Défraiements : Hébergement : appartement TJV du 10 au 11 décembre 2019 pour 3 personnes + la Commanderie de Champaret la nuit du 12 décembre 2019 pour 7 personnes. Restauration : en direct TJV le 12/12 soir pour 12 personnes. | 6857.50 € TTC 1000.14 € TTC 416.51 € TTC |
| 4.11.2019 | Culturel CIE MIA | Contrat de cession avec La Cie MIA pour le spectacle « Un amour exemplaire » du 05/12/19 à 14h30 et 20h30 à la salle polyvalente. Cachet : Transports : Défraiements : Hébergement : appartement TJV du 3 au 6 décembre 2019 pour 3 personnes + Hôtel des Dauphins du 4 au 6 décembre 2019 pour 4 personnes. Restauration : en direct TJV le jeudi 5 décembre 2019 au soir pour 7 personnes. | 12 660 € TTC 2083.62 € TTC 436.35 € TTC |
| 9.10.2019 | Vie associative Racing Team Esplanade | Convention d'occupation précaire de locaux associatifs avec l'association RACING TEAM ESPLANADE situés au 11 passage Dolbeau selon planning établi par la Vie associative | A titre gratuit |
| 9.10.2019 | Vie associative/COMET CLUB MODELISME | Convention d'occupation précaire de locaux associatifs avec l'association COMET CLUB MODELISME situés au 9-11 passage Dolbeau selon planning établi par Vie associative | A titre gratuit |
| 9.10.2019 | Vie associative / Les corsaires modélistes | Convention d'occupation précaire de locaux associatifs avec l'association Les corsaires modélistes situés au 9-11 passage Dolbeau selon planning établi par Vie associative. | A titre gratuit |
| 10.10.2019 | Vie associative SOSAMITIE GRENOBLE DAUPHINE | Convention d'occupation précaire de locaux associatifs avec l'association SOS AMITIE GRENOBLE DAUPHINE situés au 27 rue Bovier Lapierre selon planning établi par Vie associative | A titre Gratuit |
| 10.10.2019 | Vie associative GRBJ | Convention d'occupation précaire de locaux associatifs avec l'association Gymnastique rythmique Bourgoin-Jallieu situés au 11 passage Dolbeau selon planning établi par Vie associative | A titre gratuit |
| 20.11.2019 | Service Foncier CAM Metin | Convention d'occupation précaire d'un appartement à Monsieur CAM Metin situé à l'école primaire 13 rue E. Herriot du 20/11/2019 au 19/11/2022. Montant du loyer : | 525 € |
| 14.11.2019 | Commande publique ICDF | Mission de CSPS de catégorie 2 pour l'aménagement de la place Jacquard. Montant : | 2337 € HT |
| 25.11.2019 | Juridique Ernst et Young | Contrat passé avec le cabinet Ernst et Young pour la rédaction d'une requête aux fins d'un référé expulsion Montant de la prestation : | 1500 € HT |
| 27.11.2019 | Juridique | Décision d'ester en justice afin d'engager toutes procédures judiciaires devant toutes juridictions en référé, 1ère instance, appel ou cassation afin d'obtenir l'expulsion de l'UL CGT des locaux occupés 2 rue de Funas et de confier les intérêts de la commune au cabinet Ernst et Young | Sans objet |

Cécile MORGAN demande des précisions concernant la décision du 7 novembre 2019 relative à la préemption d'une maison de ville située 38 rue de Stalingrad.

Michel CARRON explique que la ville est propriétaire de l'ancienne maison du garde-barrière qu'elle voulait démolir. Le bien préempté est imbriqué dans cette construction et était susceptible de subir des dommages, voire de s'écrouler lors de cette démolition. C'est pourquoi il a été proposé aux propriétaires de préempter leur bien, ce qu'ils ont accepté.

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2 - Saisine du conseil suite au retrait de ses délégations à une adjointe au maire.

M. le Maire présente la délibération.

Virginie PFANNER demande à intervenir : Elle dit que ce retrait arrive à point nommé et marque la rupture de contrat passé avec les centristes en 2014 afin de gagner les élections et devenir maire de Bourgoin-Jallieu. Cela signe la difficulté rencontrée à gouverner avec d'autres idées que celles de la droite, et surtout de la droite Filloniste dont le Maire est le fidèle représentant. Etant en tant que 4^{ème} Adjointe la seule représentante centriste, le conseil municipal sera dorénavant composé à 100% d'élus de droite. Elle déplore ce choix opéré par M. Chriqui suite à son abstention exprimée lors du dernier conseil municipal et expose trois critères qui selon elle définissent parfaitement l'exercice du mandat par M. le Maire : une ambition personnelle, un sectarisme politique et idéologique qui aura guidé la gouvernance pendant 6 ans, une absence physique inacceptable sur le terrain.

S'agissant du premier point, elle affirme que l'ambition personnelle de M. Chriqui depuis 10 ans est de devenir député voire sénateur, que M. Chriqui cumule les mandats de Maire, conseiller départemental, 1^{er} Vice-président de la CAPI, et perçoit de nombreuses indemnités financées par les habitants d'un territoire dans lequel il ne vit pas. « Avoir une boîte aux lettres à Bourgoin-Jallieu ne constitue pas une garantie de proximité avec les habitants » dit-elle, « or c'est l'une des premières attentes formulées par ces derniers. De plus, il n'est point constaté de présence de votre famille dans les écoles, les crèches, les associations, les commerces ... » Elle avait espéré qu'une fois élu, M. Chriqui s'ancrerait dans le territoire alors qu'en réalité il vit à Paris, travaille à Paris et administre Bourgoin-Jallieu depuis Paris moyennant quelques déplacements de la capitale vers la province. Elle poursuit en citant le mandat de Président du conseil de surveillance du Centre Hospitalier Pierre Oudot de Bourgoin-Jallieu et s'étonne que le dernier enfant de M. le Maire n'ait pas vu le jour à l'hôpital de Bourgoin-Jallieu, ni à la clinique des petites sœurs mais probablement à Paris.

M. le Maire répond que l'utilisation de ces détails familiaux à des fins politiques est grotesque et indigne d'une élue comme Madame Pfanner.

Virginie PFANNER comprend que ses propos dérangent, que le mandat a été politisé à l'extrême cherchant à obtenir le soutien des centristes. Elle rappelle qu'un accord a été signé en 2014 dans lequel elle représentait le centre et non un supplétif. Selon elle, les mots utilisés de « rassemblement de la droite et du centre » ne sont que des mots de façade derrière laquelle la réalité est moins glorieuse avec un déni total de démocratie au sein de la majorité. Elle s'en réfère à un mail écrit par M. le Maire juste après les élections intitulé « organisation municipale » qui disait : « nous alternerons d'une semaine à l'autre deux formats de réunion : le premier un bureau municipal (réunion des adjoints pour examiner les dossiers structurants) alterné avec une réunion de groupe majoritaire avec l'ensemble des élus pour un échange politique sur tous les sujets ». En tant que 4^{ème} adjointe et en 6 ans de mandat, elle dit n'avoir été conviée à aucun bureau municipal. En revanche, elle dit avoir été informée par l'un des adjoints de l'existence d'un comité restreint stratégique de réflexions et de décisions concernant tous les sujets concernant la ville et pour lequel le centre qu'elle représentait n'a jamais été associé.

M. le Maire précise que ces bureaux municipaux à 10 ont été abandonnés depuis 5 ans au profit de groupes majoritaires réunissant l'ensemble des élus !

Virginie PFANNER en vient au 3^{ème} point : l'absence de M. le Maire. Elle questionne sur le nombre de commémorations auxquelles il était présent, le nombre de mariages célébrés, de réunions avec un réel ordre du jour, de berjalliens reçus directement et non par le Premier Adjoint ou le directeur de cabinet : Le constat est, dit-elle, édifiant et elle s'inquiète pour les berjalliens de l'ambition de M. Chriqui d'être à nouveau Maire pour 6 ans. « Les berjalliens souhaitent-ils encore que leur ville soit administrée depuis Paris par un maire absent, très engagé et marqué politiquement par la droite filloniste ? » interroge-t-elle. Elle précise avoir déjà évoqué ces points avec le maire et des adjoints proches à maintes reprises, sans recevoir d'écoute sérieuse ni voir se modifier les méthodes sectaires. Elle constate plutôt un total déni de la réalité noyé derrière des explications bien peu convaincantes.

Virginie PFANNER ajoute que ce qui l'a motivée à exercer jusqu'au bout son mandat sont les valeurs profondes d'engagement et de loyauté auxquelles elle croit et le plaisir de travailler avec le monde associatif qui apprend beaucoup en termes de richesse humaine.

M. le maire reprend la parole. Il dit qu'il est arrivé sur le territoire en 2009, un peu avant les élections régionales. Ses détracteurs parlaient à l'époque sur son prochain départ, or il est bel et bien toujours présent 10 ans après. Pour autant, certains le qualifient toujours de « parachuté », ce qu'il estime ridicule.

Concernant sa présence, il explique exercer un métier à mi-temps qui lui permet d'être présent à Bourgoin-Jallieu entre 4 et 5 jours par semaine., ce qu'il pense être un engagement important pour exercer pleinement et avec tout le sérieux qui convient l'ensemble de ses mandats et en particulier celui de maire. S'entendre opposer son manque de présence est ridicule selon lui de la part d'une élue que l'on a très peu vue sur le terrain et qui n'a assisté à aucune réunion du groupe majoritaire. Pour ce qui est de l'attaque envers sa famille et ses enfants qu'il trouve assez basse, il répond cependant que sa compagne a exercé son activité dans un premier temps à St Etienne qui est située à 1 heure de Bourgoin-Jallieu. Actuellement responsable des musées des beaux-arts de France, elle se déplace dans toute la France. Elle a choisi d'accoucher à Paris pour être à proximité de sa famille qui vit à Rouen. Il ne voit pas pourquoi il aurait dû lui demander d'accoucher à Bourgoin-Jallieu pour favoriser sa campagne électorale. D'autant plus que cela ne correspond pas au type de relations qu'il privilégie avec sa compagne qui est une femme moderne habilitée à faire ses propres choix professionnels et personnels. Comme des millions de français, il est pour le moment « célibataire géographique » dit-il, une situation qui évoluera peut-être.

Concernant le reproche de « sectarisme », il rappelle que Virginie PFANNER a voté en phase avec l'opposition sur une majorité de points lors du dernier conseil municipal, exprimant ainsi son désaccord. Certes, il a forcément eu des désaccords, que ce soit avec Jean-Pierre GIRARD au sujet des commerces, avec Olivier DIAS concernant les dépenses mais il faut savoir les régler en discutant en face à face ou en mettant les sujets sur la table en groupe majorité pour associer l'ensemble de l'équipe. Selon lui, une équipe municipale fonctionne de manière collective, ce qui dérange n'est pas d'avoir un avis divergent sur une question importante mais de l'exprimer de manière nette en conseil sans en avoir jamais parlé avant avec l'équipe. Il nie le fait que l'ensemble des membres de l'équipe soit encarté LR et confirme l'expression de plusieurs sensibilités politiques, y compris à gauche. Il remarque que cette logique n'avait pas posé de problèmes jusqu'à présent et pense que la campagne influe sur la situation de manière assez évidente.

Cécile MORGAN intervient pour dire qu'elle souhaite délibérer sur des sujets qui concernent directement les berjalliens, et réitère la position prise lors du dernier conseil dans un cas similaire par le groupe de gauche qui ne prendra pas part au vote.

Le groupe d'**André BORNE** adopte la même position.

Nathalie GERMAIN retient que par deux fois la même scène se répète en conseil municipal. Elle se demande pourquoi le Maire qui se dit démocrate et attaché à la liberté d'expression ne supporte pas qu'un membre de sa majorité s'abstienne sur une ou deux délibérations : Est-ce-possible d'appliquer la démocratie participative et d'être à l'écoute des berjalliens quand on ne le fait pas avec sa propre équipe ? « Les conseillers municipaux, quelque soit leur appartenance politique, ne sont pas des moutons. Je m'abstiendrai sur ce point » dit-elle.

Damien PERRARD rejoint les propos de Cécile MORGAN. Il remarque une politisation de la vie publique à Bourgoin-Jallieu depuis 6 ans. Des personnes ralliées au maire depuis des années se désolidarisent et il espère que les berjalliens s'en rendront compte. Concernant la campagne des municipales, il partage le point de vue de ce dernier, à savoir qu'il ne faut pas qu'elle prenne une tournure aigre. Cette préoccupation devrait, selon lui, être partagée par toutes les équipes, or ce n'est pas ce qui ressort des réseaux sociaux. Enfin, il remercie de continuer à citer Alain COTTALORDA 6 ans après son départ et son retrait de la vie publique, ce qui prouve qu'il reste encore une valeur sûre.

Frédérique PENAVERE trouve pénible d'assister à cette querelle d'égo, alors que par le passé la majorité de M. Chiqui votait toujours pour les projets proposés. Elle considère néanmoins que malgré les sous-groupes qui se détachent actuellement, c'est toujours « bonnet blanc et blanc bonnet ». A la différence, le groupe de gauche est cohérent et soudé, capable de développer des idées différentes et de voter en conséquence, ce qui sera le cas pendant toute la campagne en rassemblant des citoyens qui seront unis et en cohérence avec leurs valeurs.

Jean-Claude PARDAL considère quant à lui qu'il y a deux poids deux mesures puisque d'autres élus se sont opposés au maire par le passé et se présente aux élections contre le maire et en dehors de la majorité. Il confirme qu'il y a bien eu des réunions à 4-5 personnes dont il a fait partie. Il était demandeur de réunions rassemblant l'ensemble des élus afin de pouvoir avoir connaissance des projets portés dans d'autres secteurs.

M. le Maire ajoute qu'il y a eu quelques réunions Ad-hoc, réclamées en particulier par Jean-Claude PARDAL, sans insister sur la participation de Virginie PFANNER.

Laurent CAMPO tient à préciser qu'il est encarté « démocrates indépendants » depuis 2012 et qu'il lui semble que sa sensibilité a toujours été considérée au sein du groupe majoritaire.

Joseph BENEDETTO rappelle que le maire lui a retiré sa délégation en 2016 car il était en désaccord. Il a souhaité lui aussi aller au terme du mandat et se présente aux élections pour essayer d'apporter d'autres solutions mais absolument pas contre le maire.

Meryem YILMAZ souhaite que le débat avance.

A l'issue de ce débat, **M. le Maire** soumet la délibération au vote. Le groupe de gauche, celui d'André Borne et Armand BONNAMY ne prennent pas part au vote. Jean-Claude PARDAL, Thierry FABRY, Laurent CUISENIER et Nathalie GERMAINS s'abstiennent. Virginie FANNER s'oppose. La délibération est approuvée à la majorité des voix.

M. le Maire propose que soit nommée Océane ROULOT en tant qu'adjointe au 10^{ème} rang. Il signale qu'elle a mené un travail important en lien avec les conseils municipaux des enfants et des jeunes et s'occupe également de l'égalité Femme-Homme. Il demande s'il y a d'autres candidatures.

Il désigne deux assesseurs : Mme DESFORGES et Mme MORGAN. Il est procédé au vote à bulletin secret puis au dépouillement.

Durant cet intermède, M. le Maire propose de commencer l'exposé des points à l'ordre du jour.

FINANCES

Olivier DIAS procède à une présentation des délibérations financières sur la base d'un powerpoint et de la note explicative présente dans le dossier. Il cite les principaux chiffres : il est proposé de voter cette année un budget principal de 35 147 836 € en fonctionnement et de 22 055 538 € en investissement ; le budget stationnement lui atteint 458 100 € et 1891119 € pour l'investissement.

Olivier DIAS rappelle que les impôts qui avaient été augmentés en 2002 et 2009 sous la précédente mandature n'ont pas été augmentés de tout le mandat.

« La municipalité garde le cap », dit-il « et la dette continue de baisser pour atteindre un niveau de 723€ par habitants, soit une division par deux depuis 2014, ce qui a un effet très positif sur les finances de la ville.

Pour information, jusqu'en 2013 la ville touchait entre 4,5 à 5 millions d'euros de l'Etat pour son fonctionnement en contrepartie de mesures fiscales qui avaient pénalisé les communes, ou pour financer de nouvelles compétences attribuées à celles-ci. Depuis 2014, l'Etat a décidé de ne plus honorer ses engagements et il a réduit drastiquement ces financements. Pour la ville cela se traduit par des subventions qui atteignent difficilement 2,2 à 2,3 millions d'euros, c'est-à-dire qu'elle en perçoit moitié moins de la part de l'Etat que sous le précédent mandat. En un mandat, nous avons donc perdu plus de 11 millions d'euros, ce qui veut dire qu'avec moins d'argent et sans augmenter les impôts, nous avons réussi le plus gros désendettement de la ville avec un niveau soutenu d'investissement pour transformer Bourgoin-Jallieu comme vous avez pu le constater. Voici pour le contexte.

Dans le détail, au niveau du fonctionnement vous constaterez une légère hausse de 0,8 %, ceci pour différentes raisons : En recettes, les principales variations concernent une forte hausse du nombre des repas servis dans les cantines qui génère des dépenses supplémentaires à hauteur d'environ 57 000 €, une augmentation des recettes fiscales pour 325 000 € due au dynamisme de la commune (et non à une augmentation des impôts), une somme de 200 000 euros de recettes en moins en raison de l'instauration de la gratuité du stationnement le samedi. Il est à noter également que le FPIC commence à baisser à compter de cette année, les droits de mutation sont en peu en retrait par rapport à l'année dernière selon notre estimation.

Au niveau des dépenses, nous constatons une forte augmentation des matières premières et des fluides et des dépenses supplémentaires suite à la modification de la délégation de service public d'animation socio-éducative par Léo Lagrange afin d'attribuer des places supplémentaires pour répondre à la demande des parents berjalliens pour environ 80 000 €. Les dépenses de personnel augmentent de 1,7%, ce qui correspond à l'évolution classique liée à l'ancienneté et aux avancements d'échelon des agents. Les autres dépenses sont plutôt stables. Les subventions aux associations connaissent une légère augmentation de 5 000 €. Nous commençons par contre à vraiment tirer les fruits de notre désendettement avec une baisse des charges financières correspondant aux intérêts d'emprunt de 75 000 € cette année.

Une particularité est à signaler : la subvention d'équilibre au CCAS pour un montant de 691 000 € qui ne sera pas versée. En effet, le fait de voter le budget en décembre ne permet pas de tenir compte du compte administratif qui sera approuvé en juin 2020, mais nous savons d'ores et déjà que le fond de roulement du CCAS permettra d'absorber cette dépense et cette subvention ne sera pas versée. Si nous tenons compte de cette rectification nous aurons un autofinancement en légère baisse à 2 330 000 €.

Il faut signaler une petite erreur de forme dans la maquette budgétaire qui a été transmise aux élus qui ne remet pas en cause les équilibres présentés. Les exemplaires mis en signature en conseil municipal ont été rectifiés.

La répartition des charges de fonctionnement en grandes masses montre que les 2/3 concernent les charges de personnels et un gros quart les charges à caractère général, c'est à dire le fonctionnement même des services. Viennent ensuite les subventions diverses et intérêts de la dette. Le détail des dépenses par politiques publiques fait apparaître les politiques publiques les plus importantes en terme de budget :

- malheureusement les fluides occupent 14% de ce budget ce qui nous incite à continuer nos efforts au niveau de l'isolation des bâtiments et l'installation de panneaux photovoltaïques comme cela a été fait.

La politique culturelle avec le musée et le théâtre représente une part significative, tout comme l'éducation qui restent des priorités. Les dépenses d'aménagement de la ville, du social sont parmi les plus importantes. La propreté, l'informatique et le sport ont des montants conséquents, le reste concerne des budgets plus petits que je ne citerai pas.

Je souhaite revenir un instant sur le désendettement : Nous avons baissé la dette de plus de 13,6 millions d'euros depuis 2014 pour passer globalement de 33 millions de dette à 20 millions, tout cela uniquement grâce à une bonne gestion. Pour illustrer ceci, à la fin du mandat 2001-2008 les équipes précédentes ont laissé une dette de 50 millions d'euros ce qui est colossal pour une ville de notre taille. La majorité précédente n'a heureusement pas pu aller plus loin mais a laissé aux berjalliens à la fin du mandat 2008-2014, une dette de 42 millions d'euros. Ensuite soudain, « tour de passe-passe » : en deux ans, on touche l'assurance du théâtre qu'on ne reconstruit pas pour 1.9 million d'euros, on vend la gendarmerie pour passer miraculeusement à 36 millions d'euros. Ce désendettement qui consiste à vendre en urgence lorsque l'on a le couteau sous la gorge n'est pas sain. Il diffère de celui obtenu sous ce mandat basé sur une gestion saine et rigoureuse des finances de la ville et non pas sur des mesures d'urgence ou juste avant une élection.

Le budget d'investissement est d'un peu plus de 22 millions d'euros mais si l'on y soustrait les diverses opérations d'ordre, on aboutit à un budget d'un peu plus de 13,7 millions d'euros prévus sur cette année. La répartition dans les grandes masses est la suivante : une grosse majorité représente l'aménagement urbain et les dépenses sur les bâtiments municipaux et le patrimoine. De grosses dépenses concernant la formation et l'enseignement sont également prévues.

Au niveau des recettes d'investissement, il faut mentionner un changement cette année concernant le budget du stationnement. En effet les recettes d'amendes de police seront transférées à partir de 2020 sur ce budget pour financer la construction du parking Silos prévu à côté du conservatoire. Un emprunt complémentaire sera ajouté à ce transfert de fonds du budget de la ville vers le budget stationnement pour compléter le financement de cet ouvrage.

Dans les recettes d'investissement général du budget ville, on peut constater une hausse du FCTVA, de la taxe d'aménagement et de l'emprunt d'équilibre qui ne sera au final pas du montant réellement souscrit. Pour information, l'année dernière nous avons inscrit un montant d'emprunt de 8,7 millions d'euros alors que nous allons emprunter seulement 1,3 millions en 2019. »

Olivier DIAS confirme à **Meryem YILMAZ** que l'agence France Locale a proposé un taux intéressant à 0,25% pour cet emprunt alors que toutes les banques proposaient un taux autour de 1% (0,8% pour la moins chère d'entre elles). Il signale également une assez forte baisse des remboursements de capital pour un montant de 4,3 millions d'euros à rembourser au lieu de 5,7 millions l'an dernier, ce qui est une preuve de la virtuosité du désendettement.

Olivier DIAS passe rapidement sur la délibération n° 4 relative aux décalages qui concernent des opérations non achevées. Il reprend l'explication au niveau des investissements concernant le parking Silos qui fait l'objet des délibérations 8, 9 et 10 : Sa construction va débuter normalement au second semestre 2020 pour un coût de 4,5 millions financés dans un premier temps par une subvention du budget général de la ville vers le budget stationnement d'un montant d'1,4 millions, puis dans un second temps, par un emprunt souscrit en 2021 et financé par les recettes du budget. « Nous sommes obligés de changer certaines caisses de paiement des parkings de la ville qui ne sont plus aux normes d'où une dépense de 160 000 € » précise-t-il.

Olivier DIAS donne ensuite des exemples des principaux investissements. Il s'agit de la rénovation urbaine (terrains, voiries, travaux dans divers bâtiments municipaux, aménagement de la place Carnot, fin de l'aménagement de la place Jacquard), le déménagement d'une partie des services techniques de la ville sur les locaux du pont St Michel et la restructuration du centre technique de Champfleuri, deux restaurants scolaires aux écoles Jean Rostand et l'Oiselet, le plan Ecole de 500 000 par an, la création des vestiaires sur le terrain de Prépommier prévus en 2020, les investissements en informatiques (obligatoires pour rester conformes aux nouvelles normes de sécurité), l'acquisition d'un tableau d'Alfred Bellet du Poisat (également

financé par du mécénat et la DRAC), le nouveau théâtre dont le montant a été réévalué suite aux estimations de départ compte-tenu des études réalisées pour 9.2 millions d'euros (susceptible d'être réajusté).

M. le Maire salue l'effort de pédagogie réalisé pour cette présentation et une matière qu'il est facile d'obscurcir et donne la parole à **André BORNE** qui prononce l'allocution suivante :

« Tout d'abord Mr le Maire, parce que c'est la dernière fois de ce mandat que nous parlons ensemble de budget, nous voulions commencer notre propos par remercier les services « Finances-Ressources Humaines-Economie » de la commune : ses responsables et leurs assistantes qui ont été consciencieusement présents à toutes nos réunions et notre collègue élue Aude STEINMETZ qui avait la responsabilité pendant 6 ans d'animer cette commission. Une commission très importante au cœur de toutes les politiques menées dans la commune, mais qui n'a pas su fidéliser les 14 élus du conseil, membres de cette commission, peu présents à nos réunions pendant ces 6 années de mandat. Nous nous sommes retrouvés la plupart du temps 4, 5 Elus à ces commissions, prenant connaissance des délibérations qui allaient être votées à quelques jours d'un conseil municipal programmé. Et je ne parle pas de votre absence Mr le Maire pendant tout le mandat à cette commission municipale car vous allez vous remettre en colère... Venons-en au budget 2020 : Pour ce budget 2020, nous attendions, suite au ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire) du dernier conseil municipal d'octobre, à un budget de transition et nous devons vous l'avouer celui présenté ce soir nous a un peu déconcerté :

D'apparence, en fonctionnement nous sommes à 35 147 836 € en recette et en dépense avec une masse salariale de + 1,7 % par rapport à 2019 avec l'indice GVT (glissement vieillesse technicité) qui progresse classiquement au regard des carrières de nos agents et la mise en place du complément indemnitaire annuel (CIA). En investissement à 18 255 538€ de dépenses réelles (hors des dépenses d'ordre) nous voyons confirmer et poindre de nouveaux projets, le tout avec une 11ème année consécutive de stabilité des taux des impôts locaux de la « part Bourgoin-Jallieu ». Le tout avec une suppression totale de la Taxe d'habitation en 2020 pour plus de 80% des foyers fiscaux (600 euros en moyenne par logement). Mais là vous n'y êtes pour rien, c'est une mesure du gouvernement.

Mais à y regarder de plus près en investissement, nous avons été étonnés de l'augmentation à 2 chiffres de certaines autorisations de programmes (AP) et de crédits de paiement (CP) sur le budget 2020 ou à partir du budget 2020 :

- Rénovation de l'Hôtel de ville (+ 300 000 euros soit +22,5% par rapport à l'AP/CP initial) pour 1,330 million au total : pour quels travaux ? On ne sait pas, et pourtant je peux vous assurer que je n'ai jamais manqué une Commission Technique ;
- Terrain de foot synthétique pré-pommier (+ 365 000 euros soit +25,5% de l'AP/CP initial) pour 1,435 million d'euros au total : Là, on l'a deviné : c'est pour la construction de nouveaux vestiaires en Algeco pour accompagner la création du terrain synthétique (1 million d'euro), le long de la RD 522, qui reste de notre point de vue, un terrain synthétique mal positionné pour devenir un espace pérenne pour le Football Club de Bourgoin-Jallieu.
- Restructuration des locaux du Pont St Michel (+ 150 000 euros, soit +15% par rapport à l'AP/CP initial) pour 1 million d'euros au total : pour quels travaux ? On ne sait pas ...
- Réaménagement de la place Carnot : + 1,679 million euros, soit +93,8% de l'AP/CP initial pour une 1^{ère} enveloppe de 555 000 euros en 2020, 1,2 million d'euros sur 2021 pour un projet à 1,790 million d'euros au total. Pour ce projet, il nous semblait pourtant avoir compris lors de votre réunion publique du 29 août 2019 que rien n'avait encore été décidé concernant les travaux de la Place CARNOT. Nous constatons à la lecture de ce budget 2020 qu'il n'en est rien puisque l'autorisation de programme et le crédit de paiement sur 2020 et 2021 sont précis donc, sur la base de travaux validés.

Et le « pompon » est la construction d'un nouveau théâtre (à la place de la crèche avenue Henri Barbusse) : + 4,1 millions d'euros (+44,5%) avec une 1^{ère} enveloppe de 400 000 euros en 2020 et 2 autres lignes budgétaires en 2021 et 2022 de plus 4,3 millions chacune pour un projet total estimé à 9,2 millions d'euros. Là pour cette augmentation du projet « nouveau théâtre Berjallien », c'est top secret : On ne sait pas pourquoi l'enveloppe prévisionnelle a doublé, mais ne me faites pas dire que nous sommes contre la construction d'un nouveau théâtre. En revanche les questions qu'on se pose aujourd'hui sont multiples : Est-ce crédible en 2020 que ce soit les seuls contribuables Berjalliens qui financent un équipement culturel de rayonnement intercommunal ? Est-ce crédible de positionner cet équipement de rayonnement intercommunal sur ce site qui est contraint en zone inondable et au milieu d'un espace naturel de grands arbres ? Est-ce crédible de nous présenter cette ligne de crédit de paiement au regard de l'augmentation du budget construction de + 44,5% à 104 jours de la fin de votre mandat ? Est-ce crédible de faire un jury sans représentants de nos associations culturelles théâtrales comme l'association « le théâtre de la nacelle », ou « le boulevard Berjallien » ou « LIBJO » et d'autres ... ?

Au final, nous « passons » budgétairement pour ces 5 programmes de 8,161 millions d'euros d'autorisations de programmes à 14,755 millions d'euros (+44%). Cela m'interroge, à première vue, sur la sincérité du budget 2020 que vous nous présentez ce soir. Tiendrons-nous les équilibres sans faire des coupes budgétaires ailleurs, sur les budgets 2021 à 2026 du prochain mandat si nous devons faire face à des imprévus comme par exemples : des réparations sur le domaine public suite à des intempéries ou de nouvelles baisses des dotations de l'Etat ou une revalorisation des salaires décidée par un gouvernement qui s'imposera à nos 526 salariés.

Et puis en avançant dans la compréhension de ce budget 2020, nous découvrons aussi en investissement, après l'ouverture de l'OAP des Lilattes Nord pour 500 nouveaux logements sur ce secteur, que nous allons voter ce soir 3 nouvelles ouvertures d'Opération d'Aménagement Programmé (OAP) pour l'arrivée de centaines d'autres logements :

- OAP Pont de Jallieu pour un budget de 230 000 euros en 2020 puis plus de 1,2 millions d'euros pour les budgets 2021 et 2022 pour un total à 1,760 million d'euros : pour quels travaux ? Le sujet n'a jamais été présenté en commission technique et encore moins en Conseil de Quartier Libération-Barbusse.
- OAP Paul Bert pour un total de 1,9 million d'euros dont une première dépense de 600 000 euros en 2020 : même question : pour quels travaux ? Même remarque : le sujet d'aménagement n'a jamais été présenté en commission technique et encore moins en Conseil de Quartier Centre-ville/Pont St Michel
- OAP Chanôine Angelvin pour un total de 520 000 euros dont une première dépense de 60 000 euros en 2020 : toujours même question : le sujet d'aménagement sur 3,5 hectares n'a jamais été présenté en commission technique. Pourtant un permis d'aménager a été délivré à Bouygues Immobilier le 15 avril 2019 pour 41 lots avec une surface de plancher de 5 689 m² sur ce secteur où nous devrions voir construire une soixantaine de logements.

Sur la partie fonctionnement de ce budget 2020, il est plus difficile d'avoir une lecture compréhensible des chiffres que d'avoir des observations constructives. Par ailleurs, nous savons par expérience que 90% de ces dépenses de fonctionnement s'imposent aux ELUS comme : les charges de personnel, les dépenses de fonctionnement à caractère général, les intérêts de la dette. On prend acte des 35 147 836 euros en recette et 31 812 015 euros en dépense estimées (sans connaître le résultat du budget 2019) qui permet d'afficher une épargne brute autour de 1,6 millions d'euros.

Toutefois, à la lecture (107 pages) du budget prévisionnel 2020, nous nous sommes interrogés à la lecture (page 12 du document sur le compte 62-51 en section Dépense de Fonctionnement), de la ligne budgétaire intitulée « voyage et déplacements » passant de 17 600 euros de dépenses en 2019 à 23 700 euros en 2020 : Soit vous allez beaucoup vous déplacer-voyager durant les 82 jours restants en 2020 de votre mandat, soit vous avez déjà prévu des déplacements plus nombreux dans l'année 2020 si vous êtes réélus le 22 mars... J'aimerais connaître le pourquoi de cette augmentation de 25% de cette ligne de dépense de fonctionnement.

Globalement ce budget 2020 termine un cycle de gestion :

- en investissement 100% des projets qui ont été initiés par vos prédécesseurs avec les lignes de crédits de paiements associés, ont été réalisés pendant ce mandat. Mais fidèle à vos idéaux et à votre comportement irrévérencieux face à votre opposition, vous ne l'admettrez pas. Vous avez tout fait en communication pendant ce mandat pour que cette transformation de notre ville qui était en « chantier » depuis 2005, soit perçue comme un commencement au moment de votre prise de poste en avril 2014.
- en fonctionnement, la « dépense majeure » (65,7%) est la masse salariale des 526 fonctionnaires qui font vivre nos politiques publiques. Je dirais plutôt « En fonctionnement, l'investissement majeur » est la masse salariale pour faire vivre nos politiques publiques d'intérêt général !

Mais on ne peut pas constater dans ce domaine de gestion des ressources humaines, une grande réussite de votre responsabilité de « Maire-Patron ». Votre méthode de « management fantôme » et votre accompagnement technocratique du personnel municipal, laisseront au prochain Maire de Bourgoin-Jallieu, une reconquête importante à faire des salariés. Ceux-ci ont perdu confiance en leur Maire et n'ont, pour beaucoup d'entre eux, plus de plaisir quotidien au travail ! Il faudra sortir de cet état de suspicion entre les salariés et leur Maire-patron pour stopper les nombreux arrêts maladies et les conflits qui ont jalonné le quotidien de votre mandat ...

Pour conclure mon intervention, nous dirions que ce qui est en jeu pour le prochain mandat, c'est une autre manière de penser et d'agir budgétairement car c'est cela la véritable transition. Il ne suffit pas d'ajouter des dispositifs et appels à projets : seuls, des chiffres et des euros ne forment pas une vision d'avenir. Nous dirions que votre budget 2020 est comme votre comportement de Maire pendant tout ce mandat, il est en « trompe-l'œil ».

Si une autre majorité municipale en Mars 2020, gagne les suffrages de nos concitoyens, c'est qu'elle aura répondu à leurs attentes : proposer une vision globale du projet de mandat et une transformation massive tant dans la manière de faire des élus avec les habitants que dans les ambitions et les actions à mener.

Notre double positionnement d'élus berjallien et d'élus « capiserois » sera primordial pour ce prochain mandat, pour mutualiser les ingénieries des communes et les forces vives citoyennes afin de continuer à développer notre territoire et d'arrêter de faire cavalier seul ou de faire de la politique politicienne. »

Nathalie GERMAIN annonce : « Je voterai abstention sur la délibération relative aux APCP pour l'exercice 2019 à cause du budget exorbitant de cette rue piétonne pour le résultat qu'on en a aujourd'hui, les commerçants ont déserté et les berjalliens aussi. S'ajoute à cela le projet de la construction d'un théâtre qui va coûter plus de 9 millions d'euros, certes il est nécessaire que Bourgoin-Jallieu ait un théâtre mais pourquoi ne pas essayer de négocier avec le directeur de l'ancien cinéma le Royal qui a déjà la structure adéquate : il suffirait d'un aménagement qui coûterait certainement beaucoup moins cher à la commune. D'autre part le réaménagement de la place Carnot en lieu de promenade ne correspond pas à la majorité des demandes des berjalliens et des commerçants qui souhaitent conserver les parkings existants sur cette place. Vous allez faire encore mourir un peu plus le centre-ville : pratiquement 2 millions d'euros pour cette place, vous ferez mieux de dépenser cet argent pour faire venir plus de monde en centre-ville plutôt que de le faire fuir. Et pour de tel projet il serait nécessaire de créer un référendum pour que tous les berjalliens s'expriment.

Damien PERRARD s'exprime à son tour : « Nous voici arrivés au dernier budget de ce mandat et à l'heure du bilan, bilan qui est très bien présenté dans vos différents documents de campagne, très positif, et dont toutes les actions ont été réalisées. Malheureusement, nous ne pouvons aboutir aux mêmes conclusions. Nous notons cependant ce soir l'effort de présentation qui a été fait comme nous demandons depuis le début de mandat. Votre mandat a commencé par un certain nombre de mesures de réductions, de suppressions de projets et d'actions qui peut-être ne correspondaient pas à votre projet et philosophie politique, mais qui avaient pourtant tout leur sens : la fermeture du centre médico-sportif, la baisse des subventions aux associations, l'augmentation du prix des parkings, l'annulation du projet de logements pour les jeunes Rue de l'Escot, l'annulation du projet de crématorium, l'arrêt de la gratuité de services rendus tels que (garderies scolaires, TAP, salles municipales), la création du festival payant des belles journées, le désengagement de la commune pour la santé et le social (avec la vente des Tilleuls, du foyer Marhaba, la réduction du service santé), la suppression du service « développement durable », au prétexte que la compétence serait transversale et pourtant, la sécurité est également transversale, et a été la priorité de ce mandat.

En parallèle, vous avez pu inaugurer un nombre certain des projets initiés avant la fin du mandat 2008-2014 : l'accueil et le parvis de l'Hôtel de ville, l'ouverture du nouveau groupe scolaire Simone Veil dont vous avez trouvé le nom, et les restaurants scolaires, l'aménagement de la salle polyvalente, la modernisation des horodateurs, la création des nouveaux vestiaires au stade Pierre Rajon, le lancement du réseau de chaleur de la ville, la rénovation urbaine de Champ-Fleuri, la rénovation de la rue piétonne, l'ouverture du quartier de la Folatière, l'aménagement de la maison des syndicats, le parc Chopin. Voilà M. Dias où est passé l'endettement de la ville depuis plusieurs mandats et je passerai sur les différents projets qui ont été réalisés sous les deux mandats derniers.

Effectivement, compte-tenu de la durée des mandats, c'est le jeu politique d'achever les projets des autres, mais à aucun moment, il n'a été dit que ces projets avaient été initiés avant votre élection. Par conséquent, quel(s) projet(s) auraient été réalisés s'ils n'avaient pas été initiés ?

Nous pouvons cependant vous attribuer un nombre de réalisations : le stade synthétique de football, la réhabilitation de l'Hôtel de ville, le développement du réseau de vidéosurveillance, le parking Berlioz.

Je passerai sur les investissements de l'Etat ou des autres collectivités, mais dont vous vous attribuez la réalisation comme : le conservatoire (porté par la CAPI), la future piscine (portée par la CAPI), le commissariat et palais de justice (portés par l'Etat). Peu de nouveaux investissements structurants ont été financés par la ville durant ce mandat, cela dans l'optique de faire des économies et se montrer « bon gestionnaires de la ville » mais pour cela, personne n'est dupe. Vous l'avez dit, le véritable investissement de la ville est programmé pour le mandat prochain et sera la construction du théâtre et dont nous voyons le coût, dans ce dernier budget, s'envoler en doublant quasiment.

Cette fin de mandat et ce dernier budget vont entériner la programmation d'un parking à étages, dit « en silos », dans un lieu endroit qui va être très urbanisé (entre la maison du département et le parc Diederich). Est-ce une priorité ? Des places de parking payantes sont-elles nécessaires à Bourgoin-Jallieu alors que les autres parkings ne sont pas pleins ? Cette construction montre l'absence de réflexion sur une alternative à l'automobile. Les programmes électoraux des candidats de droite (et membre de la majorité actuelle) évoquent la mise en place de transports en commun. Nous nous interrogeons : pourquoi ne pas l'avoir fait en construisant un tel équipement aux entrées de ville et en réfléchissant à des moyens de déplacement intra-muros plus écologiques ?

Je ne reviendrai pas sur un certain nombre de points qui ont été abordés lors de ces 5 dernières années, et pourtant il y aurait tant à dire, mais je m'arrêterai un instant sur vos relations avec le personnel communal :

bon nombre d'avantages ont été supprimés pour les agents de la ville ; les mouvements de grève qui ont perlé tout le mandat ont démontré un manque de considération lors des discussions et négociations salariales. La faute à qui ? Selon vous à la CGT, puisque, je vous cite : '« il est impossible d'avoir des discussions avec ce syndicat « irresponsable » ». Que ce soit avec les syndicats du personnel communal ou avec les différents syndicats que vous avez expulsés du lieu mis à disposition. Chaque Berjallien aura pu observer votre manque de considération envers les représentations salariales, pourtant primordiales dans notre pays.

Dans les semaines à venir, les Berjallien(ne.s) auront à choisir une nouvelle équipe. Ils devront se demander : Finalement, quelles réponses ont été apportées aux besoins des Berjallien(ne.s) ? Finalement la « Belle endormie » est-elle réveillée ? Ils ont déjà dû se faire leur propre opinion et pourront la concrétiser lors des prochaines élections de mars 2020. Pour notre groupe, il est très clair que Bourgoin-Jallieu doit « changer de cap » »

Jean-Claude PARDAL intervient pour aborder un point concernant le budget stationnement. Il se rappelle que la réserve du budget stationnement accumulée depuis plusieurs années avait été versée dans le budget général il y a deux ans et a servi à désendetter la ville pour un montant d'1,2 millions d'euros (chiffre confirmé par Olivier DIAS). Or, le fait qu'aujourd'hui on reverse 1,4 millions du budget général au budget annexe Stationnement le questionne : est-ce sur plusieurs années ? est-ce autorisé ? si oui, en une seule fois et même sur plusieurs fois ? Ce parking va-t-il être payant ? et où iront les recettes générées après coup ?

Alexandre GHIBAUDO intervient à son tour en réponse aux remarques d'André BORNE et de Damien PERRARD. Il dit que le premier a beau jeu de critiquer les réalisations de la majorité alors que les équipes municipales précédentes n'ont pas été à la hauteur des associations sportives berjalliennes. Il note par exemple l'absence de programmation sur le stade RAJON qui a pénalisé pendant des années le club de rugby berjallien en leur interdisant notamment de percevoir les droits télévisuels et ainsi obtenir une rentrée d'argent régulière. Concernant la référence fréquente à la piscine de Champ-Fleuri, il tient à rappeler que la piscine tournesol remonte au programme « 1000 piscines » des années 1970, qu'elle nécessitait un remplacement et que rien n'a été fait durant de nombreuses années : « Mieux vaut donc une piscine qui change de quartier que pas de piscine du tout ».

Concernant le terrain de foot synthétique de prépommier qui serait mal placé, il rappelle que sous le précédent mandat le club de foot est passé de trois terrains à deux suite à la suppression du terrain Angorre du Chopin : « Un terrain mal placé est préférable à pas de terrain du tout ».

Pour ce qui est du centre médico-sportif, la ville versait chaque année 92 000 € financés par les contribuables berjalliens. Les bénéficiaires étaient des scolaires venant de la Tour du Pin, Ruy-Montceau etc...pour obtenir des certificats médicaux. Cette somme a pu être réinvestie dans les clubs notamment via la création de la Team BJ et le soutien aux sportifs de haut-niveau, l'organisation d'événements sportifs exceptionnels comme le championnat de France de boxe, le championnat de gymnastique rythmique, le championnat de France mixte de gym FSCF, le critérium du Dauphiné libéré, les matchs internationaux de l'Olympique lyonnais et de basket, la rencontre Cameroun-Suisse en volley-ball ou encore les matchs du LOU et du FC Grenoble. Voilà ce qu'est, selon lui, une politique sportive municipale.

Michel CARRON souhaite répondre à **André BORNE** concernant sa remarque relative aux OAP et se dit surpris. En effet, au PLU de 2014 imposé deux mois avant les élections, ces sites d'aménagement étaient inscrits : Chanoine Angelvin, Pont de Jallieu, quartier Paul Bert, quartier gare avec 1 800 logements et 50% de logements sociaux. Si le quartier Paul Bert coûte plus cher maintenant, c'est à cause de l'inaction de la municipalité précédente affirme-t-il : « Vous avez acheté par-ci, par-là puis arrêté votre action, et même, donné des permis de construire dans ce quartier sans garder de suite dans les idées et après vous nous reprochez une hausse des dépenses d'acquisition. C'est un peu gros » dit-il.

Olivier DIAS répond aux questions soulevées, notamment concernant le stationnement : « Les subventions exceptionnelles sont autorisées par l'article L2224-2 (cf. projet transmis) et seront effectuées en une seule fois. Un mouvement financier avait été opéré en sens inverse pour s'inscrire dans une politique budgétaire et éviter que des sommes « dorment ». Il ne faut pas avoir de doutes sur la sincérité de ce budget. Un vrai travail a été mené avec les services, on a une vraie visibilité sur les équilibres des années à venir et il n'y aura pas de coupes budgétaires, ces montants d'investissement sont programmés. Il n'y a donc pas d'inquiétudes à avoir. Concernant l'augmentation purement technique des frais de déplacements, ceux-ci concernent les frais de déplacement du personnel éclaté en 3 comptes comptables différents (6251, 6256 et 6257). Un d'entre-eux passe de 17 000 à 23 000 € mais un autre évolue dans le sens inverse passant de 14 000 à 6 000 € et les 3 comptes réunis donnent un montant global qui évolue de 157 000 à 152 000 €. Les frais de déplacements des élus passent de 3 000 € en 2019 à 2 000 € en 2020.

Nathalie GERMAIN interroge pour savoir quand la municipalité pense faire un effort sur la durée de gratuité du stationnement. « 30 minutes gratuites en semaine c'est largement insuffisant, tout juste pour aller chercher son pain chez le boulanger, vous n'écoutez pas les Berjalliens Mr le Maire » dit-elle.

Meryem YILMAZ formule plusieurs remarques. Sur la forme, elle regrette que la présentation proposée aujourd'hui ne l'ait pas été plus tôt et que cette présentation n'ait pas été fournie en commission municipale : débattre en commission aurait été un bon signe pour le respect de la démocratie. La 2^{ème} remarque est que l'on peut toujours progresser et il aurait été intéressant de mettre ces éléments en dynamique et de mettre en perspective des évolutions par rapport aux politiques ciblées.

« L'assemblée avait », dit-elle, « beaucoup échangé il y a 4 ans concernant le budget de fonctionnement mis en place pour la rénovation thermique des bâtiments qui avait été supprimée. Or, on constate aujourd'hui une augmentation des consommations d'énergie. Elle s'étonne également que la part du budget culture soit plus importante que le budget éducation lequel qui constitue une politique obligatoire. Concernant le désendettement, au début du mandat de 2008, la municipalité s'est interrogé sur ses priorités et il a été considéré que la ville était pour la gendarmerie un simple gestionnaire de patrimoine, qui de surcroît, ne répondait pas à ses obligations de bailleur en laissant des familles entières habiter dans cet espace et de manière non-confortable, notamment du point de vue énergétique. Un choix a été fait de répondre au besoin d'évolution de ces bâtiments qui nécessitaient des travaux lourds que l'on ne voulait pas faire porter par les berjalliens. D'où la cession momentanée qui a été faite via le BEA (Bail emphytéotique administratif). Vous avez dit également que la ville était sous tutelle et vous vous êtes rendus compte que nous n'avions pas d'emprunts toxiques, que nous n'étions pas sous tutelle. Cependant vous avez-vous-même alourdi le portefeuille des berjalliens en faisant payer certains services ».

Olivier DIAS dit qu'il aurait effectivement aimer présenter plus d'éléments en commission mais que certains paramètres étaient encore inconnu 15 jours avant le conseil. Les services travaillent beaucoup pour arriver à finaliser la maquette budgétaire en temps et en heure et les délais sont trop courts pour finaliser avant la commission une présentation aussi détaillée qu'aujourd'hui. Au cours des années 2014-2015 on a changé la politique de rénovation des bâtiments et énormément d'argent est consacré au plan école pour notamment revoir l'isolation. Les logements des gardiens sont petits à petits rénovés et les bâtiments neufs sont construits aux normes. C'est principalement la consommation unitaire des fluides qui augmente proportionnellement à l'augmentation du nombre des bâtiments. Au niveau du budget, la cuisine centrale représente 6% des dépenses, ce qui cumulé avec le secteur de l'éducation constitue bien le premier budget.

M. le Maire remercie **André BORNE** d'avoir salué le travail des services et d'Aude STEIMETZ à la présidence de la commission Finances. Au moment du bilan, il reconnaît une marge d'amélioration possible dans la présentation en commissions. Il rappelle également que le Gouvernement a baissé la taxe d'habitation et les dotations aux communes ce qui prive les Maires de ressources et les empêche de pouvoir octroyer des baisses d'impôts locaux.

Il explique : « Concernant les différents équipements comme la Place Carnot, la réunion publique est bien le point de lancement du processus. Maintenant le projet avance vers la décision et sera exposé très prochainement : un projet piéton et largement paysager qui est conforme à la demande du public. Les questions posées étaient de savoir s'il fallait totalement supprimer le stationnement ou en garder seulement un petit nombre. Il signale que pour bénéficier de l'opération Cœur de Ville il faut que les travaux soient lancés avant le 31 décembre 2020.

Pour ce qui est le théâtre, son coût est de 7,6 millions d'euros hors TVA. En réalité, il y a eu jusqu'à aujourd'hui des études coûteuses et non viables qui ont été abandonnées. Il y a eu ensuite l'annonce de montants limités « avancés à la louche » aux alentours de 5 / 6 millions d'euros mais sans définition réelle d'un terrain. Maintenant l'expertise a eu lieu et des études de fond avec un cabinet spécialisé ont abouti à ce montant sans dépense dispendieuse pour un théâtre de 400 places. C'est un point qui interpelle mais il pense que notre ville ne sera pas complète en termes d'équipement sans avoir son théâtre. Il est vrai qu'il sera financé uniquement par les contribuables berjalliens, mais il doute que la CAPI accepte de financer aussi un théâtre en plus de la piscine et du conservatoire. L'emplacement envisagé est apte à accueillir un tel projet. Les arbres remarquables principaux seront préservés au maximum. Sur la suggestion émise d'intégrer les associations culturelles au jury, il faut savoir qu'il existe des règles concernant la constitution des jurys obligeant notamment à intégrer des professionnels de l'architecture. La ville n'est donc pas totalement libre de sélectionner ses membres. Pour ce qui est du calendrier, la décision finale sera prise après le mois de mars par le maire nouvellement élu, qui pourra même renoncer au projet s'il le souhaite. Concernant les imprévus dont les mesures prises par le gouvernement sur le FPIC, il faut s'y adapter.

Concernant la gestion des Ressources humaines, la municipalité s'est beaucoup appuyée sur les agents berjalliens, leur demandant de faire mieux avec moins : Ils se sont beaucoup engagés et ont beaucoup de mérite de l'avoir fait. Pour ce qui est de la continuité républicaine, il est normal que les projets se poursuivent et évoluent avec les mandatures, d'où une réussite qu'on peut qualifier de « commune ». La rénovation urbaine est par exemple un projet qui se poursuit avec la décision de placer la médiathèque à Champ-Fleuri. Pour les travaux de la rue piétonne, il y a eu raccourcissement des délais, amélioration du revêtement. La municipalité a travaillé sur les accès. Les équipements financés par d'autres partenaires se réalisent aussi grâce à la mise à disposition de terrains et le lobbying mis en place pour les faire aboutir et obtenir les soutiens nécessaires. Certains projets étaient dans les rails depuis des années mais il a fallu choisir les lieux... ».

Virginie PFANNER, en tant que conseillère régionale, signale que la rénovation de la place Carnot est financée entièrement par la région.

M. le Maire remercie la région. Il se dit extrêmement fier du bilan de son mandat. D'autant plus qu'il constate maintenant que la campagne est bien lancée que les berjalliens reconnaissent que la division de la dette par deux est l'élément le plus remarquable de cette mandature. Il remercie tous les agents et les élus pour leur contribution.

M. le Maire soumet l'ensemble des délibérations financières au vote :

3 - Taux d'imposition des taxes directes locales - Exercice 2020.

La délibération est approuvée à la majorité. Nathalie GERMAIN s'abstient.

4 - Budget Principal - Autorisation de programme et crédits de paiement (APCP) - Exercice 2019.

La délibération est approuvée à la majorité. Nathalie GERMAIN s'abstient.

5 - Budget Principal - Décision modificative n°2 - Exercice 2019.

La délibération est approuvée à la majorité des voix. Le groupe de gauche s'oppose. Le groupe d'André BORNE, Nathalie GERMAIN, Virginie PFANNER, Jean-Claude PARDAL, Laurent CUISENIER et Thierry FABRY s'abstiennent.

6 - Budget principal - Autorisation de programme et crédits de paiement (APCP) - exercice 2020.

La délibération est approuvée à la majorité des voix. Le groupe de gauche s'oppose. Le groupe d'André BORNE, Nathalie GERMAIN, Virginie PFANNER, Jean-Claude PARDAL, Laurent CUISENIER et Thierry FABRY s'abstiennent.

7 - Budget Principal - Budget primitif 2020.

La délibération est approuvée à la majorité des voix. Le groupe de gauche s'oppose. Le groupe d'André BORNE, Nathalie GERMAIN, Virginie PFANNER, Jean-Claude PARDAL, Laurent CUISENIER et Thierry FABRY s'abstiennent.

8 - Subvention d'équilibre au budget annexe stationnement pour 2020.

La délibération est approuvée à la majorité des voix. Le groupe de gauche s'oppose. Le groupe d'André BORNE, Nathalie GERMAIN, Virginie PFANNER, Jean-Claude PARDAL, Laurent CUISENIER et Thierry FABRY s'abstiennent.

9 - Amendes de police - Transfert de budget.

La délibération est approuvée à la majorité des voix. Le groupe de gauche s'oppose. Le groupe d'André BORNE et Virginie PFANNER s'abstiennent.

10 - Budget annexe Stationnement - Autorisation de programme et crédits de paiement (APCP) - Exercice 2020.

La délibération est approuvée à la majorité des voix. Le groupe de gauche s'oppose. Le groupe d'André BORNE, Nathalie GERMAIN, Virginie PFANNER, Jean-Claude PARDAL, Laurent CUISENIER et Thierry FABRY s'abstiennent.

11 - Budget annexe Stationnement - Budget primitif 2020.

La délibération est approuvée à la majorité des voix. Le groupe de gauche s'oppose. Le groupe d'André BORNE, Nathalie GERMAIN, Virginie PFANNER, Jean-Claude PARDAL, Laurent CUISENIER et Thierry FABRY s'abstiennent.

VIE ASSOCIATIVE

12 - Vote des subventions aux associations.

Marie-Laure DESFORGES présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des demandes d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à la majorité des voix. Nathalie GERMAIN s'abstient.

Armand BONNAMY souhaite intervenir. Il rappelle qu'en 2014 il a perdu les élections et a été malgré tout sollicité par M. CHRQUI pour recevoir la délégation au devoir de mémoire. Après beaucoup de questionnements, il a décidé de répondre positivement à cette sollicitation car il aime profondément cette ville de Bourgoin-Jallieu où il est arrivé par hasard, a construit la deuxième partie de sa vie et vit heureux. Il a cependant émis la condition d'effectuer cette mission tout à fait bénévolement. Il dit n'avoir pas regretté ce choix qui lui a permis de travailler en toute confiance sur les 14 commémorations obligatoires qui ont connues un regain de popularité.

Il se félicite du fait que l'anniversaire de la libération de Bourgoin-Jallieu ait été dignement fêté car elle constitue une singularité. En effet, Bourgoin-Jallieu est la seule ville du département de l'Isère à avoir été libérée par la résistance. Il est important selon lui de raconter cette histoire aux berjalliens d'adoption afin qu'il puisse connaître l'histoire de cette ville et du territoire. Une maison du « devoir de mémoire » a d'ailleurs été créée et c'est la seule du département de l'Isère. De plus, la ville a intégré un évènement organisé par la Fédération des œuvres laïques appelé « Résistance en chemin ». Il s'agit d'un parcours constitué de jeux de piste sur des lieux où se sont déroulés des évènements importants dans notre ville, et ceux-ci sont nombreux.

« L'an prochain le département nous a demandé », informe-t-il, « d'organiser la course de la résistance. Nous serons « ville pilote », ce qui nous permettra de tracer notre voix avec notre histoire locale au sein de l'histoire départementale et nationale. Notre ville a également été sollicitée également pour mettre en place le 8 mai 2020, la « course de la résistance » parallèlement à la commémoration du 8 mai 2020. Cet évènement fera aussi parler de notre ville qui est un exemple de résistance. Voici un des faits marquants : Il faut savoir que les allemands avaient installé à Bourgoin-Jallieu dans ce qu'on appelle aujourd'hui les « magasins généraux » mais qui s'appelaient « les silos », un entrepôt de la marine de guerre allemande en méditerranée. Quatre jours avant l'arrivée des américains, 600 résistants mal armés ont gagné le combat contre les 250 allemands stationnés à Bourgoin-Jallieu. Ces combats se sont tenus de 11h du matin à 22h30 le soir et 18 jeunes sont morts à l'aube de la libération de la ville. En lien avec cet évènement historique, les anciens marins ont demandé de mettre en place à Bourgoin-Jallieu un évènement d'envergure nationale ».

Armand BONNAMY se dit donc satisfait de tout le travail réalisé pendant ce mandat et des résultats qui se concrétisent. De plus, dit-il, sa participation en tant que membre de la majorité permet de mettre fin à l'insoutenable hégémonie de la droite filloniste au sein de l'assemblée !

M. le Maire remercie de cet exposé et pour la mise en avant des associations d'anciens combattants. Il se réjouit du fait que cette collaboration a donné de beaux résultats : Armand BONNAMY a su faire vivre le devoir de mémoire en apportant de la vie, de la musique, de la jeunesse et de l'histoire aux commémorations, ce qui a donné envie à davantage de berjalliens de participer.

DEVELOPPEMENT NUMERIQUE

13 - Informatique – Convention service commun – Avenant n°5.

Olivier DIAS présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

Le dépouillement des bulletins secrets étant achevé à 22h10, **M. le Maire annonce le résultat du vote portant sur l'élection du 10^{ème} adjoint : Océane ROULOT est élue adjointe au 10^{ème} rang à la majorité absolue (soit 18 voix) sur la base de 34 votants et 22 suffrages exprimés, 1 bulletin nul et 12 bulletins blancs. Un procès-verbal a été dressé à l'issue de cette élection.**

14 - Fonds de concours pour l'acquisition d'un Data Center - service commun DSI.

Olivier DIAS présente la délibération.

Jean-Claude PARDAL demande où est hébergé le data center. Olivier DIAS répond qu'il y a un back-up mais n'ai pas certain que celui-ci soit sur un autre site. La réponse sera donc communiquée ultérieurement.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

ECONOMIE

15 - Subvention à Passion commerces pour les animations des fêtes de fin d'année et l'organisation d'un marché de Noël.

Jean-Pierre GIRARD présente la délibération.

Nathalie GERMAIN intervient pour dire : « Ce que je remarque c'est que vous êtes obligés de faire appel à un prestataire car vous n'êtes pas capable d'organiser des animations dans le centre-ville avec les commerçants et des associations, il est un peu tard en fin de mandat pour rattraper le coup. Vous avez échoué, et le désert du centre-ville en dehors des périodes de fêtes le démontre bien ».

M. le Maire dit qu'il est bien plus utile de mener ces animations en lien avec l'association de commerçants du centre-ville que seul dans notre coin. L'équipe de Passion Commerces apporte énormément

d'enthousiasme, de jeunesse, d'initiative. Même si la ville opère un nombre d'actions directement, cette collaboration au moment des fêtes de Noël est fructueuse et profitable.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

16 - Commerce de détail - Dérogation au repos dominical pour 2020 - Avis de la commune.

Jean-Pierre GIRARD présente la délibération.

Frédérique PENAVALIRE dit qu'elle votera comme chaque année contre cette délibération, même s'il s'agit, elle en a conscience, d'un vote symbolique. Cela fait en moyenne un dimanche par mois travaillé, ce qui n'est pas anodin. Elle se questionne sur le sens que peut avoir cette guerre commerciale au niveau social car il n'y a pas que les petits commerces traditionnels qui ouvrent mais également Leclerc, le Village des marques. Elle n'est pas certaine que le commerce de détail berjallien en sorte renforcé, il semblerait même, à voir les fréquentations, que ce soit le CC Leclerc qui tire son épingle du jeu. Au final, le résultat est plutôt négatif car le repos dominical permet aux familles de se retrouver, de construire des choses ensemble, d'aller à la piscine etc... Elle pense que ce dispositif pénalise les femmes seules qui ont beaucoup de difficultés à faire garder leurs enfants lorsqu'elle travaille les dimanches.

De plus, la loi Travail est extrêmement complexe et comporte des contradictions multiples si bien qu'il n'est pas facile de savoir dans quel cas la personne va recevoir une compensation en terme de rémunération ou pas. On constate d'ailleurs au sein des tribunaux des prud'hommes qu'il y a énormément de pression exercée sur les salariés pour accepter ce travail le dimanche. Une réflexion plus large devrait être entreprise pour savoir ce qui permettrait aux commerçants de mieux vendre, comme les animations mais aussi le prix des loyers, les stationnement etc... Il y a énormément de critères qui peuvent expliquer la difficulté du petit commerce de centre-ville à Bourgoin-Jallieu et en France.

Jean-Pierre GIRARD dit que c'est un sujet sur lequel s'effectue énormément de travail et de pression. Il n'est évidemment pas simple de savoir où mettre le bon curseur d'une part, et ce n'est pas au sein de cette assemblée que l'on refera la loi, d'autre part. Il pointe aussi la responsabilité des consommateurs qui se présentent sur les parkings. Il faut donc être vigilants et se référer aux avis des différents acteurs pour choisir les bonnes dates.

Jean-Claude PARDAL dit qu'il est plutôt pour cette proposition. Même s'il comprend la position de **Frédérique PENAVALIRE**, il tient à rappeler que de nombreux autres professionnels travaillent systématiquement les week-ends : les pompiers, la police, les agents des hôpitaux, des services de transport, les vendeurs des marchés ...ce n'est donc pas quelque chose que l'on créerait. Si les commerces ouvrent le dimanche, c'est bien que les consommateurs choisissent ce mode de consommation nouveau. Peut-être les petits commerçants doivent-ils s'adapter et permettre que l'on puisse venir éventuellement en famille faire son shopping dans les petits commerces.

M. le Maire est d'accord avec **Frédérique PENAVALIRE** sur un point qui est que la législation est compliquée et parfois paradoxale. En effet, nos dirigeants qui n'arrêtent pas de dire qu'il faut favoriser le petit commerce ont introduit une législation qui fait que certaines grandes zones commerciales peuvent ouvrir tous les dimanches alors que les petits commerces ne peuvent ouvrir que 12 dimanches maximum. Cela introduit par la loi une inégalité qui fait que pendant toute l'année, on ne peut pas aller faire ses courses dans les petits commerces mais le faire dans les grandes zones commerciales. C'était l'objet d'un vote qui a eu lieu à la CAPI concernant l'ouverture le dimanche au Village, ce qui était totalement absurde. Cela est totalement inacceptable du point de vue des commerces berjalliens.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à la majorité des voix. **Frédérique PENAVALIRE** et **Damien PERRARD** s'opposent.

17 - Aide économique en faveur des entreprises avec vitrine : attribution de subventions.

Jean-Pierre GIRARD présente la délibération.

Virginie PFANNER dit que cette aide a été mise en place par la région, or elle n'a jamais été associée au comité de pilotage pour accorder la part de subvention de la ville.

Jean-Pierre GIRARD répond que pour l'octroi de la subvention Ville, le comité de pilotage de la ville rassemble tous les acteurs concernés. Y participent : la chambre de commerce, la chambre de métier, les représentants des commerces, l'adjoint à l'économie. Les dossiers proposés par la ville sont ensuite transmis à la région pour étude. C'est à ce niveau que **Virginie PFANNER** peut intervenir au titre de sa compétence au sein de la région car les deux subventions sont dissociées.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

JURIDIQUE

18 - Avenant à la convention d'adhésion aux solutions "libres métiers" du centre de gestion de l'Isère.
Olivier DIAS présente la délibération.
M. le Maire soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

EDUCATION

19 - Avenant n°10 à la convention du 21/12/09 relative à la contribution financière des communes pour les classes ULIS.

Hélène ACCETOLA présente la délibération.
M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote.
Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

20 - Convention du 9 décembre 2019 relative à la contribution financière de la commune de Succieu pour les classes ULIS.

Hélène ACCETOLA présente la délibération.
M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote.
Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

Hélène ACCETOLA présente la délibération.
M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote.
Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

22 - Avenant n°7 à la convention du 7 mai 2012 relative à la participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire

Hélène ACCETOLA présente la délibération.
M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote.
Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

23 - Subventions aux coopératives scolaires des écoles pour l'organisation de classes découverte

Hélène ACCETOLA présente la délibération.
M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote.
Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

CULTURE

24 - Achat du tableau la nuit dans le port d'Alfred Bellet du Poisat.

Marie-Laure DESFORGES présente la délibération.
Nathalie GERMAIN demande pourquoi la CAPI ne participe pas à cet achat vu que de nombreux visiteurs du musée viennent d'ailleurs.

M. le Maire explique que c'est le propre d'une ville centre et que de nombreux équipements et associations de la ville sont utilisés par des non-berjalliens. La CAPI exerce quant à elle les compétences qui lui sont dévolues par la loi ou par ses statuts. Ainsi par exemple, le conservatoire est déterminé comme étant un équipement intercommunal, le stade est un équipement propre de la commune. On peut regretter cette répartition mais c'est comme cela que fonctionne l'intercommunalité.

M. le Maire trouve très favorable cette acquisition étant donné que le fonds du musée repose vraiment sur les artistes Victor Charreton et Alfred Bellet du Poisat.
M. le Maire soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

25 - Publication d'un ouvrage "le musée de Bourgoin-Jallieu, les amis du musée - 90 ans d'histoire commun".

Marie-Laure DESFORGES présente la délibération.
M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote.
Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

POLITIQUE DE LA VILLE

26 - Protocole d'engagement renforcé et réciproque (PERR).

Alain BATILLOT présente la délibération.
Frédérique PENAIRE considère ce protocole comme très important. Elle a cependant des craintes concernant sa mise en œuvre puisque celle-ci s'appuie sur les services publics qui sont nous le savons tous

plus ou moins en difficulté. Elle prend l'exemple de la thématique du décrochage scolaire qu'elle connaît le mieux et que deux organismes traitent à Bourgoin-Jallieu : le CIO qu'elle dirige est menacé de fermeture, et la mission locale est connaît des difficultés financières récurrentes.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

SPORTS

27 - Subvention exceptionnelle au Vélo club de Bourgoin-Jallieu.

Alexandre GHIBAUDO présente la délibération.

Frédérique PENAVALIRE remarque que l'accent est mis particulièrement sur la jeunesse et la compétition dans cette présentation et souligne que la pratique du vélo est aussi très positive pour les gens plus âgés et à titre de loisir.

Alexandre GHIBAUDO explique qu'il souhaite soutenir particulièrement les jeunes car ils ne disposent pas a priori de moyens propres pour financer leur pratique sportive, ce qui peut pour eux être un frein.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

28 - Terre de jeux 2024.

Jean-Claude PARDAL rejoint l'assemblée

Alexandre GHIBAUDO présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des demandes d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

LOGEMENT

29 - Garantie d'emprunt contracté par la SDH pour l'achat en VEFA de 10 logements « Clos St-Honoré ».

Laurent CAMPO présente la délibération.

Nathalie GERMAIN s'inquiète de savoir ce qui se passe si des sociétés HLM pour lesquelles la ville se porte garant font faillite : C'est la ville qui devrait payer leur emprunt. Pour cette raison, même si on pense que cela ne pourra jamais arriver, elle s'abstiendra, confirme t'elle.

M. le Maire indique que les bailleurs sociaux qui ont une mission de service public sont surveillés par l'Etat et l'on peut penser que le risque est maîtrisé, mais cette remarque est en effet justifiée.

M. le Maire demande s'il y a des demandes d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à la majorité des voix.

COMMANDE PUBLIQUE

30 - Adhésion à la centrale d'achat de la région Auvergne rhône-Alpes.

Olivier DIAS présente la délibération.

Virginie PFANNER soutient ce projet mis en place par la région et précise que cette plateforme peut être accessible au-delà des écoles.

Damien PERRARD demande s'il s'agit de produits locaux, ce que confirme M. le Maire et Virginie PFANNER.

M. le Maire M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

BATIMENTS

31 - Organisation du concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la construction du nouveau théâtre de la commune de Bourgoin-Jallieu.

Jean-Rodolphe GENIN présente la délibération.

Nathalie GERMAIN expose son avis : « comme je l'ai dit tout à l'heure je trouve vraiment très onéreux la construction nouvelle de ce théâtre pour un montant de départ de 9,2 millions euros, sans compter les frais supplémentaires... Cela coûtera plus de 10 millions au final. Vous n'avez certainement pas tout épuisé comme solution pour éviter d'endetter la ville de ce montant.

Jean-Claude PARDAL intervient. Il remarque que ce projet « resté sous le tapis » refait surface tout d'un coup à l'aube des municipales. Le théâtre constituerait un pilier fondateur de notre ville. A ce titre un état des lieux exhaustif et qualitatif est nécessaire. Il ne faut pas qu'il soit « calé à la légère ni au forceps ». Par ailleurs, au niveau du jury, qualifié essentiellement dans le domaine de l'urbanisme, on constate que ses membres ne sont pas nommés et on ne peut pas dire que cela soit très transparent.

Ce projet doit répondre à une logique d'aménagement pour notre ville, or ici il semble répondre d'une logique d'urgence et d'opportunité. Alors que le candidat de la droite républicaine parlé beaucoup de

dynamisation du centre-ville, on aurait pu proposer pour cet équipement structurant un lieu plus central pour rabattre le flux de visiteurs vers le centre-ville et ses commerces afin que les commerçants bénéficient d'un petit plus. Une nouvelle fois on minimise la zone de chalandise qui a tendance aujourd'hui à se recentrer vers le cinéma. Il interroge M. le Maire pour savoir s'il connaît le théâtre de la Glacière.

Il explique que le théâtre de la glacière était placé à l'endroit du parking Berlioz à Bourgoin-Jallieu dans les années 70 et participait à définir l'identité de la ville. Il faudrait selon lui étudier un emplacement plus central. Il pense au site de la Poste que la ville a racheté et qui pourrait selon lui permettre de créer un parvis végétalisé et un parking de surface ou en semi-enterré. Ces stationnements pourraient être utilisés en journée par les clients des boutiques et le soir par les spectateurs, qui de plus est concilieraient peut-être leur sortie avec une promenade dans le centre-ville. Cela donnerait un peu de cachet au centre-ville et éviterait le bétonnage et la construction d'immeubles sur ce secteur ainsi que la construction du parking silos prévu côté Lilattes.

Il demande pourquoi ce projet ne s'inscrit pas dans une politique globale du territoire. Il en faut plus, d'après lui, faire les choses dans son coin et chercher au contraire à mutualiser nos moyens. « Est-ce aux berjalliens de financer ce théâtre qui compte un peu plus de 270 abonnés ? Pourquoi ne pas attendre le renouvellement du conseil de la CAPI et son plan d'investissement. L'effort ne doit-il pas être partagé avec la CAPI ? » Il résume en disant qu'il n'est pas contre le théâtre mais contre le projet tel qui est présenté. Il s'abstiendra donc afin de laisser un peu de temps au temps et avoir un projet un peu plus abouti.

Virginie PFANNER a le sentiment également que c'est un projet « à la va vite » juste avant les élections, et dont elle n'a pas entendu parlé bien que faisant partie de la majorité. Elle soutient la position de Jean-Claude PARDAL qui est de dire qu'on ne peut pas construire de bâtiments structurants et culturels en dehors du centre-ville qui se meurt.

M. le Maire rectifie en disant que ce projet a été annoncé depuis plus d'un an et a suivi plusieurs étapes : une première étape visant à poser les grands enjeux, le recrutement d'un cabinet d'étude spécialisé, une réunion publique pour définir les fonctionnalités et la programmation attendue pour aboutir sur un projet un peu plus structuré au niveau de sa configuration et de la situation envisagée, le travail d'un jury qui sera amené à sélectionner les entreprises autorisées à concourir pour avoir au final, un an et demi ou deux ans après le lancement de la réflexion par rapport au théâtre, le projet sélectionné. Le public a été invité à participer pour aboutir à ce projet.

Concernant la localisation du théâtre prévue à côté du monument de la paix il est difficile d'être davantage situé au cœur de Bourgoin-Jallieu centré sur le pont Saint Michel. C'est le cœur également du futur pôle culturel avec le conservatoire, le cinéma, la médiathèque. Le parking du conservatoire sera aussi le parking du théâtre. Par ailleurs, M. le Maire confirme que la municipalité ira chercher toutes les subventions possibles. En résumé, pour toute personne qui a suivi les débats à la CAPI il est clair qu'il est un peu difficile dès maintenant l'aller chercher sa contribution alors qu'elle prend en charge les deux grands équipements de la commune comme la piscine et le conservatoire,

Jean-Claude PARDAL demande pourquoi les membres qualifiés ne sont pas nommés.

M. le Maire répond que si cela n'est pas mentionné ce doit être juridiquement justifié Il soumet ensuite la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à la majorité des voix : Virginie PFANNER vote contre. Nathalie GERMAIN, Laurent CUISENIER, Thierry FABRY, Jean-Claude PARDAL et le groupe d'André BORNE s'abstient.

32 - Avenant n°6 au contrat de délégation de service public de production et de distribution de chaleur.

Jean-Rodolphe GENIN présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. La délibération est approuvée à l'unanimité des voix.

ESPACES PUBLICS

33 - Parking site médipôle – Avenant à la convention de mandat de réalisation avec SARA aménagement.

Michel CARRON présente la délibération.

Jean-Claude PARDAL demande si ce parking sera payant.

M. le Maire répond : « pas tout de suite mais sans doute après : le parking sera réalisé en gros pas très longtemps avant les élections municipales et une période expérimentale de quelques mois sera lancée pour voir comment cela fonctionne car il y a au Médipôle un problème de stationnement anarchique. Il s'agit d'éviter que ce site soit utilisé comme aire de covoiturage. C'est un débat qui pourra avoir lieu à l'été 2020 ».

Jean-Claude PARDAL questionne ensuite pour savoir si l'installation des horodateurs sur ce secteur a aussi été décalée en raison de cette période test.

M. le Maire confirme ce point puis soumet la délibération au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des voix.

34 - Annexe 3 à la convention de fonds de concours en matière voirie pour les années 2019 et 2020 – Aménagements de la rue de Funas.

Michel CARRON présente la délibération.

Jean-Claude PARDAL salue le travail commun avec la CAPI autour de ce projet et notamment l'appui de Jean-Rodolphe GENIN en tant que Vice-Président de la CAPI à l'assainissement. Cela faisait des années que les habitants de la rue de Funas souhaitaient que leur rue soit réaménagée. Après l'investissement de la rue piétonne, cela était compliqué de faire valider ces travaux dont les retours sont positifs. Un cabinet d'étude a conçu un projet de végétalisation de la partie sud de la rue, pris en charge par la commune.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

URBANISME - FONCIER

35 - Acquisition d'une emprise de 27 m² environ de la parcelle AO 239p située 6 allée du levant.

Michel CARRON présente la délibération.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

36 - Acquisition d'une emprise de 125m² environ de la parcelle BN 311p située 3 allée du réservoir.

Michel CARRON présente la délibération. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

37 - Cession des parcelles CR 02p, CR 09p, CR 10, CR 11, CR 12p, CS 27, CS 29, CC 27, CC 28 ET CC 29p situées « les verts ».

Michel CARRON présente la délibération.

Nathalie GERMAIN annonce qu'elle votera contre cette délibération compte-tenu du projet d'aménagement de l'espace des Sétives qui va encore faire se désertifier le centre-ville.

M. le Maire en prend note mais indique que l'installation de concessions automobiles ne devrait pas avoir d'impact négatif sur le centre-ville. Il soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à la majorité des voix.

38 - Convention d'occupation temporaire parcelle CW 02, située ZAC de la Maladière.

Michel CARRON présente la délibération.

Nathalie GERMAIN demande si les places de stationnement créées seront gratuites puisque la parcelle est mise gratuitement à disposition de la ville suite à un accord avec la SARA et la CAPI.

M. le Maire répond « on verra » puis sur insistance de Nathalie GERMAIN dit qu'il a répondu sur ce sujet juste avant. Il soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

39 - Protocole d'accord transactionnel pour la gestion du parking Médicis entre la commune de Bourgoin-Jallieu (volume 11) et la copropriété porte de Médicis (volumes 5 et 38).

Michel CARRON présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

40 - Cession des parcelles DB 02 DB 03 CS 04, situées « les buisnières nord ».

Michel CARRON présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

41 - Cession des parcelles DB 57 DA 34, CT 25, situées « les buisnières nord ».

Michel CARRON présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

RESSOURCES HUMAINES

42 - Paiement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.).

Oliver DIAS présente la délibération.

Jean-Claude PARDAL demande pourquoi il n'est pas mentionné « Chef de service de la Police municipale ».

M. le Maire indique que celui-ci est inclus dans le groupe « agents de la Police municipale ».

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

43 - Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'expertise (Ingénieurs, techniciens, I.F.S.E. Régies).

Oliver DIAS présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

44 - Personnel communal – Fonctionnement et indemnisation des astreintes du service de la téléalarme – Espace seniors.

Oliver DIAS présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

45 - Indemnisation agents de la police municipale victime d'outrages ou de violence.

Oliver DIAS présente la délibération.

M. le Maire demande s'il y a des souhaits d'intervention. Il n'y en a pas. Il soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à l'unanimité des voix.

46 - Personnel communal - Tableau des effectifs.

Oliver DIAS présente la délibération.

M. le Maire soumet la délibération au vote. Elle est approuvée à la majorité des voix. Nathalie GERMAIN s'abstient.

47 - Présentation annuelle du rapport concernant l'emploi des personnes handicapées au sein des services municipaux.

Oliver DIAS présente le rapport, dont l'assemblée prend acte.

La séance est levée à 23h40.
Bourgoin-Jallieu, le 17^{ème} Jan. 2020
Le Maire,
Vincent CHRIQUI

